

POINT D'ACTUALITE AU 1ER JUILLET 2023

Le 11 juillet 2023

Pour faire suite aux engagements du Beauvau de la Sécurité et du protocole du 2 mars 2022, SYNERGIE-OFFICIERS vous propose ce point d'actualité sur les mesures qui sont effectives au 1er juillet 2023 :

➤ **Augmentation de l'IRP pour tous les officiers à hauteur de 10 %, soit une IRP dont le montant est désormais de :**

| | |
|---|-------|
| → Officier Stagiaire | 157€ |
| → Capitaine | 416€ |
| → Commandant et Commandant divisionnaire EF | 454€ |
| → Commandant Divisionnaire | 660€ |
| → Chef de service | 1188€ |

➤ **Calcul de la part Performance de l'IRP à partir de la part Responsabilité réelle des Officiers et non plus sur l'IRP de base** (en intégrant donc l'éventuelle majoration liée à un poste « difficile » et/ou un régime cyclique). La campagne vient d'être lancée pour une mise en paiement pour les officiers concernés en octobre 2023.

➤ **Création du 11ème échelon à l'indice brut 877**, faisant suite à la disparition de l'échelon exceptionnel de capitaine.

➤ **Bénéfice du 7ème échelon pour les Commandants nommés au 6ème échelon au 1er janvier 2021 (sauf bénéfice de l'ASA).**

➤ **Durée des 2 premiers échelons au grade capitaine abaissée à un an au lieu d'un an et six mois.**

➤ **Augmentation du montant forfaitaire mensuel de l'ITN (indemnité pour travail de nuit)**

- 25 € pour une amplitude horaire inférieure à 11h00,
- 58 € pour une amplitude horaire entre 11h00 et 12h00,
- 92 € pour une amplitude horaire supérieure à 12h00.
- 75 € pour ceux qui assurent le cœur de nuit.

A ce jour, plusieurs sujets sont en cours de discussion ou d'élaboration :

- **La prime OPJ pour les officiers** dont le dossier est actuellement à l'étude au guichet unique (DEPAFI-DGAFP) et dont l'effet ne pourra être effectif qu'à compter de la publication de l'arrêté liste.

- **L'abondement des 30 IRP CS et des 30 IRP D** au titre de l'année 2023.

Par ailleurs, les textes publiés au JO relatifs aux mesures évoquées sont disponibles sur le site de SYNERGIE-OFFICIERS. L'ensemble des délégués se tient à votre disposition pour vous apporter plus d'information.

Le Bureau National